

MOBILIERS VERTS ET ACTIFS ÉTÉ 2020

Grâce au Fonds de solidarité FTQ, le Regroupement des éco-quartiers, en collaboration avec Bois Public, permet la distribution et l'installation de modules dans des ruelles vertes de Montréal pour permettre le développement des enfants par le jeu, pour consolider le tissu social et pour favoriser les activités actives et extérieures, sous le signe de la durabilité, de l'écologie et de l'économie circulaire. En effet, les mobiliers sont faits à partir de frênes abattus par la Ville de Montréal. Ils sont conçus par Bois public, qui fabrique une partie du mobilier, mais dont la majorité est fabriqué par l'entreprise d'insertion sociale Les Ateliers d'Antoine.



Pour l'été 2020, c'est un total de **trois ruelles vertes** qui accueilleront de nouveaux mobiliers verts et actifs. Chacune de ces trois ruelles vertes se verra installer les modules et accessoires suivants : un jeu de poches, un kiosque faisant office à la fois de *stand* à limonade et de petit théâtre ainsi qu'un ensemble de 12 flèches pour indiquer les noms des familles riveraines.

Pour inscrire votre ruelle verte au concours, le formulaire ci-dessous devra être rempli en intégralité. Les règles et conditions d'admissibilité de ce concours ainsi que la décharge devront impérativement être lues, comprises et prises en considération. Ces dernières se trouvent à la suite du formulaire de participation.

FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU CONCOURS

I. EMBLACEMENT

Dans quel arrondissement est située votre ruelle verte ?

- a) Ahuntsic-Cartierville
- b) Le Sud-Ouest
- c) Mercier – Hochelaga-Maisonneuve
- d) Montréal-Nord
- e) Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension
- f) Ville-Marie

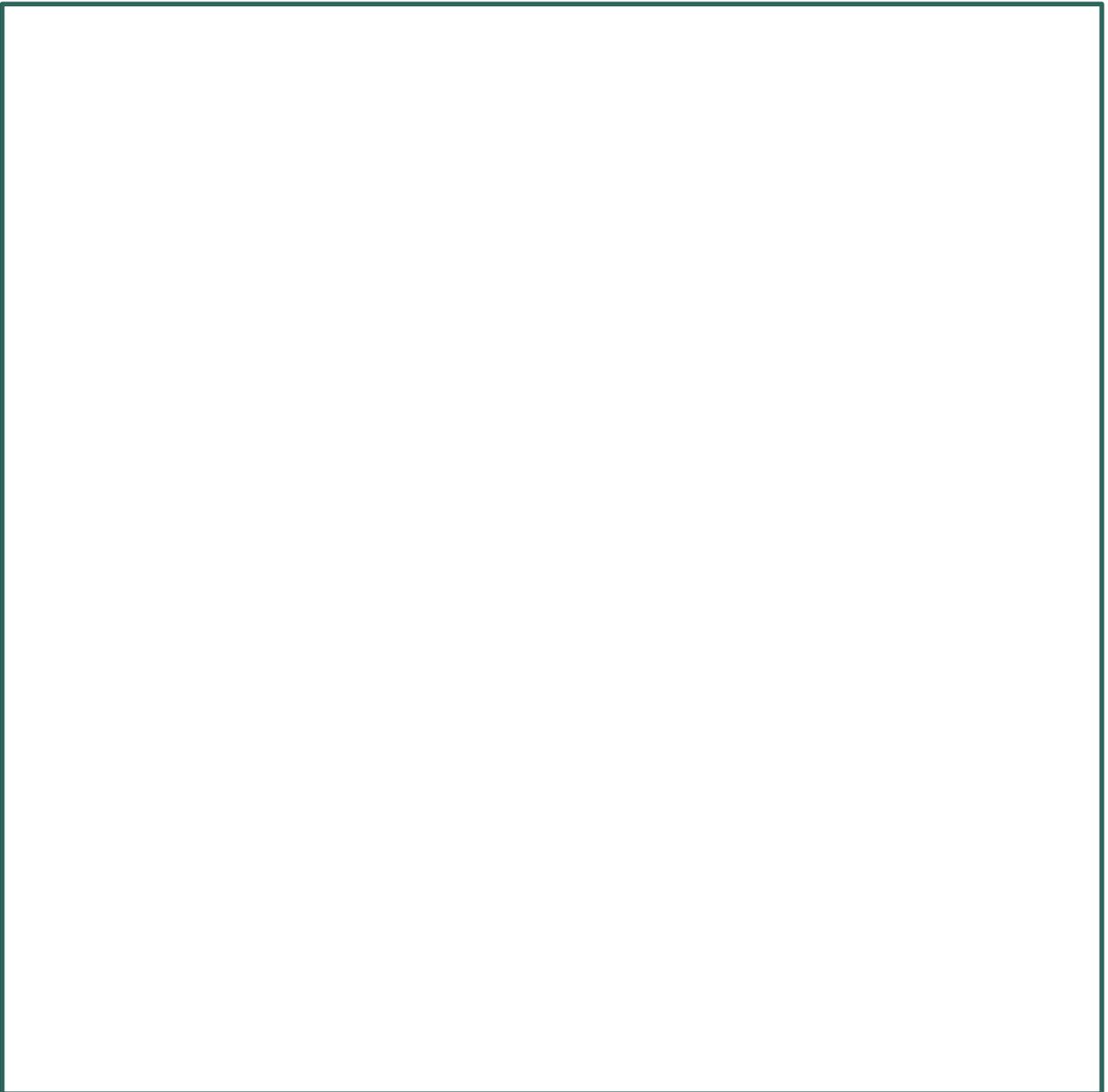
Quelles sont les quatre rues qui délimitent votre ruelle verte ?

II. PLAN DE LOCALISATION DES MODULES

Dans l'espace prévu à cet effet, indiquez, à l'aide d'un croquis (fait main, carte *Google Maps* ou toute autre carte),

- L'endroit où chacune des pièces de mobilier sera placée dans votre ruelle
- Si la circulation est permise dans votre ruelle, indiquez la largeur disponible entre le module et l'autre côté pour la circulation automobile (celle-ci doit être égale ou supérieure à 3,5 mètres pour permettre le passage des voitures). **Les modules ne doivent pas entraver à la circulation automobile ou gêner les déplacements, notamment des personnes âgées ou à mobilité réduite.**

- L'espace de rangement estival (si votre ruelle ne possède pas de section fermée à la circulation et que les modules doivent être déplacés régulièrement, après chaque utilisation).
- L'espace de rangement hivernal de chacun des deux modules. Minimalement, il est conseillé de recouvrir les modules d'une bâche de plastique et d'éviter que les assises des modules soient en contact avec le sol. Le guide d'entretien des modules se trouve en annexe.



III. CONTEXTE ET COMMUNAUTÉ D'ACCUEIL

De façon approximative, combien d'enfants habitent en bordure de votre ruelle verte ou en fréquentent les installations ? _____

En quelle année votre ruelle a-t-elle été inaugurée ? _____

À l'heure actuelle, considérez-vous que la ruelle est un environnement favorable au jeu des enfants ? Expliquez brièvement en quoi elle pourrait être bonifiée par l'installation de modules ?

Comment décrieriez-vous la participation citoyenne dans la ruelle ?

Qu'organisez-vous dans la ruelle pour consolider les liens entre les riverains et pour maintenir la mobilisation ?

Quel est l'avis de votre comité de ruelle sur l'installation de tels modules ?

IV. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les participants invités à remplir cette section doivent être propriétaires d'une résidence riveraine à la ruelle participante et doivent être âgé de 18 ans et plus.

Participant 1

Nom : _____ Prénom _____

Adresse courriel : _____

Adresse civique : _____

Téléphone : _____

Signature : _____ Date : _____

Participant 2

Nom : _____ Prénom _____

Adresse courriel : _____

Adresse civique : _____

Téléphone : _____

Signature : _____ Date : _____

V. LIVRAISON DU MATÉRIEL

Disponibilités pour la livraison du matériel

Indiquez quelles sont vos disponibilités pour recevoir les modules

a) Jeudi 6 août AM (10h-12h)

b) Jeudi 6 août PM (13h-15h)

Coordonnées des personnes présentes lors de la livraison

Les participants désignés à la section IV doivent être présents lors de la livraison des modules, ou le cas contraire, identifier au moins deux personnes qui devront être présentes lors de la livraison des modules. Inscrivez ci-dessous les coordonnées des personnes présentes lors de la livraison.

Personne 1

Nom : _____ Prénom _____

Adresse courriel : _____

Adresse civique : _____

Téléphone : _____

Personne 2

Nom : _____ Prénom _____

Adresse courriel : _____

Adresse civique : _____

Téléphone : _____

RÈGLES ET CONDITIONS DU CONCOURS

La signature de cette section fait gage de votre compréhension des règlements du concours et de votre engagement.

Le Concours prend place à Montréal, plus précisément dans les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville, Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord et Ville-Marie entre le 25 mai et le 6 juillet 2020. Le formulaire de participation doit être complété et envoyé en format numérisé à l'adresse courriel info@eco-quartiers.org avant le 6 juillet 2020, 23h59. Les gagnants du tirage au sort seront annoncés le 10 juillet (par courriel et sur le Facebook du REQ).

CLÔTURE DU CONCOURS

La remise des prix aux gagnants sera effectuée le 6 août 2020 par le REQ et Bois Public. La livraison est gratuite. Les arrondissements participants ont autorisé la tenue du Concours dans leur ruelle. Une fois les modules gagnés, le REQ communiquera les coordonnées des ruelles gagnantes à l'arrondissement afin que celui-ci soit informé de la présence des modules dans la ruelle.

PRIX

Chaque lot gagnant comprend un jeu de poches, un kiosque et un ensemble de 12 flèches pouvant être signées par les riverains pour permettre l'identification de la ruelle. Les prix sont non échangeables, non remboursables et non transférables. Les prix doivent être acceptés par les participants gagnants tels que décernés. Le REQ ne fait aucune garantie sur le prix, et n'est pas responsable de l'insatisfaction ou du dysfonctionnement avec les prix et des autres frais et suppléments qui peuvent être applicables le cas échéant.

Le REQ ne sera pas responsable de la perte ou des dommages du prix (vandalisme, graffiti, etc.), des dommages causés par les modules et des blessures subies lors de l'utilisation des modules.

En participant au Concours par la soumission du formulaire de participation, vous :

- Reconnaissez que vous comprenez que vos renseignements personnels (y compris le nom, l'adresse courriel et, si vous êtes sélectionné comme gagnant du Concours, votre adresse postale, photographie, voix, images et/ou déclarations) sont recueillis par le commanditaire à des fins d'exploitation, d'administration et de promotion du Concours ;
- Consentez à la divulgation de vos renseignements personnels et à l'accès à ceux-ci à toutes fins liées à votre participation au Concours, à son administration et à sa promotion.

Il est entendu que vous reconnaissez, comprenez et acceptez que :

- Vos renseignements personnels peuvent être divulgués aux employés, représentants et mandataires autorisés du REQ (y compris les entrepreneurs indépendants et les fournisseurs de services) aux fins énoncées dans le présent article ;
- Si vous êtes déclaré gagnant du Concours, vos renseignements personnels peuvent être divulgués publiquement, y compris, sans s'y limiter, sur le site Web du REQ et par d'autres médias accessibles au grand public.

Nous conserverons vos renseignements personnels aussi longtemps qu'ils nous seront nécessaires ou conformément aux exigences des lois, des règlements et des ordonnances gouvernementales ou judiciaires. Toutes les questions concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, ainsi que les demandes d'accès ou de correction des renseignements personnels, peuvent être envoyées par écrit et sous réserve d'une preuve d'identification à l'adresse suivante : 75, Square Sir-Georges-Étienne-Cartier, local 219, Montréal, H4C 3A1. Vos renseignements personnels ne seront pas fournis à des tiers, sauf dans les conditions prévues aux présentes.

En participant au Concours, vous acceptez de libérer le REQ, ses administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, fournisseurs de services ainsi que le Fonds de solidarité FTQ, ses administrateurs, dirigeants, employés, mandataires et représentants (les **parties exonérées**) de toute responsabilité découlant de sa participation au Concours ou de son acceptation, son utilisation, sa mauvaise utilisation ou l'attribution du prix et de toute réclamation fondée sur le droit à la vie privée et s'engage à indemniser les parties exonérées pour toute perte ou dommage qu'elles pourraient subir en raison d'un acte ou d'une omission de sa part dans le cadre du Concours.

J'ai lu et j'accepte les conditions ci-dessus.

ANNEXE

GUIDE D'ENTRETIEN DU MOBILIER

Bois Public est un organisme à but non lucratif qui s'est donné pour objectif de retourner les arbres à la communauté. Depuis toujours, les villes et institutions publiques abattent des arbres dans l'espace public pour des enjeux de sécurité publique, de développement urbain ou pour cause de maladie. Les modules de jeu des parcours verts et actifs ont été fabriqués à 95% à partir de frêne récupéré. Le bois lorsque exposé aux conditions externes va griser, une intervention sera alors nécessaire. Quelques gestes simples vous permettront de profiter plus longtemps de votre mobilier.

Entretien de base mobilier en bois

- Si possible, évitez de placer votre mobilier plein soleil afin de le protéger des rayons UV.
- Nettoyer votre mobilier au besoin avec un chiffon doux humide, cela élimine les poussières et autres salissures qui ainsi n'auront pas le temps de s'incruster.

Entretien annuel

- Procédez de préférence en début de saison, au printemps.
- Nettoyez le bois à l'aide d'une éponge avec de l'eau tiède et du savon noir sur toute la surface et n'oubliez pas les recoins. Vous pouvez utiliser une ancienne brosse à dents pour les endroits difficiles d'accès.
- Rincez ensuite abondamment toujours à l'eau tiède.
- Appliquez une couche de teinture Sansin au besoin.

Références

- o Naturel ; 17 espresso
- o Bleu ; 76 geai bleu
- o Rouge ; 87 rouge primaire
- o Blanc ; 52 blanc opaque

Le rangement des meubles

- Recouvrez vos meubles en bois d'une bâche protectrice fixée solidement et placez-les à l'abri du vent.
- Surélevez les pattes afin d'éviter qu'elles ne baignent dans l'eau et la boue à la fonte des neiges. La surface de contact des pattes avec le sol et l'endroit le plus sujet à vieillir prématurément.
- Ne rangez pas les meubles en bois dans une pièce chauffée, car le bois deviendrait sec et risquerait de se fendiller.

FICHE TECHNIQUE DE LA PEINTURE

APERÇU DE L'APPLICATION

DEC : Protection durable pour les surfaces horizontales soumises à une grande usure telles les terrasses, quais et balcons. Fournis au bois une excellente protection contre les rayons UV, les intempéries, les fissures, les écailllements et les cloques.

AVANTAGES

- Écologique
- Formule pénétrante d'alkyde à base hydrique
- Faible teneur en COV
- Compatibilité moléculaire - créant un lien monolithique avec le bois pour une protection de longue durée
- Pénètre en profondeur – assure une stabilité au bois et une protection intégrale de longue durée
- Stabilité dimensionnelle - réduit la déformation, la contraction et le marquage
- Ininflammable
- Teintes nano – translucide ; pigments d'oxyde de fer finement moulus qui procurent une protection et une clarté exceptionnelle
- Protection contre les UV - conçu pour résister à un maximum d'exposition aux UV afin de faciliter l'entretien
- Hydrofuge, mais permet l'évaporation - nécessaire pour une stabilité du bois à long terme

IMPORTANT

Les fiches technique sont basées sur des conditions de travail « idéales ». À cause de la variabilité du bois et des conditions environnementales variées, il est fortement recommandé à l'utilisateur pour déterminer si les conditions d'application, le produit de revêtement et les techniques employées conviennent à l'obtention du résultat souhaité. Veuillez voir les conditions de vente.

UTILISATIONS

- Surfaces de bois horizontales
- Terrasses, balcons et clôtures
- Bois neuf ou vieux
- Cèdre, épicéa, pin, sapin, bois traité et feuillus exotiques

COULEURS

Disponible en couleurs standards ou personnalisées.

Couleur	Visibilité du grain	Fin
Naturelle	Transparent	mat, peu lustré
Translucide	Transparent	mat, peu lustré
Saturée	Semi-transparent	mat, peu lustré
Ultra-saturée	Semi-transparent	mat, peu lustré

BASES TEINTABLES

La base Dec-0 est utilisée pour les teintes naturelles et translucides. La base Dec-2 est utilisée pour les couleurs saturées ou ultra-saturées. La base Dec-0 peut être utilisée pour diluer jusqu'à 50% la couleur lors de l'entretien.

CHARACTERISTICS

- Apparence.....Naturel, Transparent et saturé
- Coloration.....Standard et personnalisée
- Odeur.....Faible
- État.....Liquide
- Densité.....0,98-1,02
- Masse volumique.....8,2-8,4
- pH, (approx.).....8-8.5
- Viscosité, Brookfield #1, 60RPM, 20°C(68°F).....6-8cPs
- Solvants.....Faible
- Point de congélation.....-1°C (31°F)
- Diluant.....Eau
- Nettoyage.....Savon et eau
- Temps de séchage (au toucher) à 20°C (ou 68°F).....4-6 Heures
- Temps de séchage (entre les couches) @20°C (68°F).....6-8Heures

- Pouvoir couvrant..... 150-300 pi²/gal US
- Temps de séchage prolongé si l'humidité est élevée ou en cas de basse température
- Préserver du gel
- COV (g/L).....actuel 44 / réglementaire 172

FORMATS

- Disponible en pinte, gallon ou contenant de cinq gallons.

PRÉPARATION

LA PRÉPARATION EST ESSENTIELLE À LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET.

- Inspecter les surfaces de bois afin de détecter tout défaut et effectuer les réparations nécessaires.
- Utiliser le nettoyant Sansin et/ou nettoyer la surface à l'eau claire à l'aide d'une laveuse à pression de 3000 psi minimum.
- Poncer la surface avec un papier abrasif de calibre 60-80 en utilisant une ponceuse orbitale.
- Poursuivre avec un puissant nettoyage, passer l'aspirateur ou utiliser un jet d'air comprimé. La surface doit être propre, exempt de saleté, poussière, graisse, cire ou tout autre enduit.



LAVER AVEC UNE PRESSION DE 3000 PSI



PONCAGE AVEC UN PAPIER ABRASIF DE CALIBRE 60-80

MÉTHODE D'APPLICATION

- Toujours imber la surface au point de saturation
- Par trempage
- Au pinceau
- À l'éponge
- Vaporiser – à main ou pulvérisation automatisée (basse pression ou sans air)

PROCÉDURE D'UTILISATION

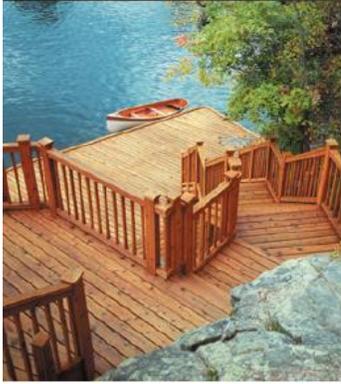
- Bien mélanger avant et pendant l'application.
- Essayer le produit sur une petite surface pour vous assurer que la pénétration et la couleur sont adéquates.
- Appliquer dans les conditions idéales de température et d'humidité soit : 21°C (70 °F) et environ 50% d'humidité relative.
- Ne pas appliquer lorsque des précipitations sont prévues ou s'il y a risque de gel.

Dec™

ENVIRO STAIN®



Dec™



- Saturer la surface du bois.
- Repasser au pinceau pour distribuer le produit uniformément et pour éliminer les coulisses.
- Ne pas appliquer en plein jour, en plein soleil ou si la surface est chaude au toucher.
- Surveillez constamment la surface ; essuyer tout surplus et repasser au pinceau.

ENTRETIEN

Les surfaces horizontales nécessitent un entretien tous les 1 à 4 ans. L'entretien est nécessaire lorsque la surface montre des signes d'usure ou de dégradation. Un entretien régulier procure une meilleure rétention à long terme de la couleur, une stabilité dimensionnelle exceptionnelle et un meilleur caractère hydrofuge. Nettoyer périodiquement les surfaces de bois à l'aide d'une laveuse à pression ou Sansin Multi-Wash pour éliminer les saletés et les résidus. L'intervalle de temps entre les couches d'entretien dépend de la qualité de la préparation, de l'application et du niveau d'exposition. S'il y a des signes d'usure ou de dégradation, préparer le bois en utilisant une laveuse à pression pour nettoyer légèrement la surface de bois ; ou utiliser Sansin Multi-Wash. Ensuite, réappliquer une couche d'entretien de Sansin Dec selon les indications. L'exposition, la qualité de l'application et la couleur affectent la performance du produit.

ENTREPOSAGE

Une fois ouvert, dans des conditions idéales, la durée de vie du produit est de 36 mois. Entreposer à une température variant entre 50° F (10°C) et 86°F (30°C). Garder le contenant bien fermé.

SÉCURITÉ

Voir la fiche signalétique.

MISE EN GARDE POUR L'UTILISATEUR

Garder loin de la portée des enfants. Si ingéré, boire deux verres de lait ou d'eau chaude. Ne pas faire vomir. Contacter le médecin

immédiatement. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Enlever avec du savon et de l'eau. Éviter de respirer toute vapeur ou émanation. Porter un masque respiratoire approuvé NIOSH/MSHA. L'information contenue dans ce document est donnée en toute bonne foi et au meilleur de nos connaissances. L'utilisation du produit est hors de contrôle de la compagnie The Sansin Corporation et aucune garantie, exprimée ou tacite ne peut être faite si le produit n'est pas utilisé selon les directives d'utilisation. La compagnie The Sansin Corporation n'assumera aucune responsabilité par rapport aux blessures, pertes ou dommages en rapport avec son utilisation. L'information contenue dans ce document ne doit en aucun cas se prévaloir, au test préalable, qui seul peut garantir que le produit convient à l'utilisation attendue. Avant d'utiliser tout produit, Lire son étiquette.

CONDITIONS DE VENTE

La seule obligation du fabricant et du vendeur consiste à remplacer le volume de produit Sansin reconnu comme défectueux. Une preuve d'achat est exigée. Le vendeur et le fabricant ne peuvent être tenus responsables des pertes ou des dégâts occasionnés par l'utilisation et/ou la manipulation de ce produit. Tous les frais de main-d'œuvre sont expressément exclus. Avant toute application, l'utilisateur doit vérifier si ce produit convient à l'utilisation prévue. L'ensemble des risques et des responsabilités à cet égard lui incombe. Cette garantie tient expressément lieu de tous autres droits, garanties, conditions et recours, explicites ou implicites, y compris mais sans se limiter à toute garantie implicite ou condition de qualité marchande, toute adaptation dans un but particulier, et toute garantie ou condition attribuable au traitement des affaires, aux coutumes ou aux usages commerciaux. Dans le cas où un distributeur ou un vendeur de ce produit présenterait des garanties ou des recours différents de ceux proposés par Sansin, alors Sansin décline toute responsabilité relative à ces garanties et recours.

À PROPOS

Le **Regroupement des éco-quartiers** est un organisme à but non lucratif qui gère divers projets environnementaux ralliant l'expertise de ses 18 membres éco-quartiers ancrés dans 15 arrondissements de la Ville de Montréal. À travers ses projets de verdissement, de gestion des matières résiduelles, de participation citoyenne et de sensibilisation environnementale, le REQ défend le droit des citoyens d'avoir un environnement sain et un développement écologiquement viable de leur communauté.



Bois Public est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à retourner les arbres à la communauté. Il contribue à l'économie circulaire en transformant les arbres publics en mobilier, en favorisant l'insertion socioprofessionnelle, en valorisant les ressources locales et en faisant le pont entre les municipalités qui les détiennent et la communauté qui souhaitent en bénéficier.

Le **Fonds de solidarité FTQ** est une société de capital de développement qui fait appel à la solidarité de l'ensemble de la population québécoise. Sa mission principale consiste à contribuer à la croissance économique du Québec en créant, en maintenant ou en sauvegardant des emplois au moyen d'investissements dans les entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie québécoise.

